

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Intégration européenne dans le secteur de la construction

Le Département fédéral de l'intérieur communique :

Le Conseil fédéral a chargé l'Office des constructions fédérales de s'occuper des intérêts suisses en prévision des réglementations européennes dans le secteur de la construction.

Le mandat comprend la coordination et l'organisation d'échanges d'opinions, l'examen des directives de la CE se rapportant à la construction, la préparation des bases pour leur transposition en Suisse, ainsi que la participation aux travaux des groupes d'experts de l'AELE. L'Office des constructions fédérales remplira son mandat en étroite collaboration avec les milieux intéressés de l'économie privée de la construction et d'autres instances officielles.

La collection des normes SIA

Etat au 1^{er} juin 1989

Règlements concernant les prestations et honoraires

Publications 1988/1989

Tarifs 1989 pour les règlements 102, 103, 104, 108 et 110.

110 Règlement concernant les prestations et honoraires des urbanistes (révision de l'édition 1966/1971).

111/1 Recommandation «Honoraires pour les prestations avec recours à l'informatique».

Règlements concernant les concours et expertises

En élaboration

152 Règlement des concours d'architecture (révision de l'édition de 1972, en consultation).

Normes d'ingénieurs

Publication 1989

177/2 Recommandation «Calcul des murs en maçonnerie sollicités au cisaillement» (nouveau, en consultation prolongée dès avril 1989).

En voie de publication

160 «Actions sur les structures» (révision de l'édition de 1970, acceptée par l'assemblée des délégués, à paraître en juin 1989).

162 Norme «Ouvrages en béton» (révision de l'édition de 1968, acceptée par l'assemblée des délégués, à paraître en juin 1989).

162/1 Norme «Ouvrages en béton, essai des matériaux» (révision de la partie «Essai des matériaux» de l'édition de 1968, acceptée par l'assemblée des délégués, à paraître en juin 1989).

En élaboration

160/4 Recommandation «Application des normes à des bâtiments existants» (nouveau).

Recommandation «Technique des charges» (nouveau).

161 Norme «Constructions métalliques» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision partielle de l'édition de 1979, consultation en automne 1989).

164 Norme «Construction en bois» (adaptation aux normes 160 et 162).

177 Norme «Maçonnerie» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision de l'édition de 1980).

260 «Sécurité et comportement en service des structures porteuses - instructions de la SIA à ses commissions pour la coordination des normes» (révision en fonction de la publication des normes 160 et 162).

Normes de protection

Publications 1988

180 «Norme d'isolation thermique des bâtiments» (révision de l'édition de 1970). 180/1 Recommandation «Justification du coefficient k moyen» (révision de l'édition de 1980).

181 Norme «Protection contre le bruit dans le bâtiment» (révision de l'édition de 1976).

En voie de publication

183 Recommandation «Protection contre le feu dans la construction» (révision de l'édition de 1974, à paraître en juin 1989).

Normes de génie civil

En élaboration

190 Norme «Canalisations» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision partielle de l'édition de 1977).

191 Norme «Tirants d'ancrage» (adaptation aux normes 160 et 162).

192 Norme «Fondations sur pieux» (adaptation aux normes 160 et 162).

195 Norme «Propulsion comprimée» (adaptation aux normes 160 et 162).

198 Norme «Travaux souterrains» (révision de l'édition de 1975).

CAN «Travaux souterrains» (révision de l'édition de 1979, sera intégré au CAN 2000 CRB/VSS/SIA, consultation prolongée dès novembre 1989).

Gros œuvre

Publication 1988

225 Norme «Maçonnerie - prestations et fournitures» (révision de l'édition de 1980).

En voie de publication

231 Norme «Construction en bois - prestations et fournitures» (révision de la norme 164/7, édition de 1981, à paraître en été 1989).

En élaboration

222 Norme «Echafaudages - prestations et fournitures» (nouveau, à paraître à fin 1989).

Travail préparatoire

220 Norme «Ouvrages en béton coulé sur place, non armé, armé, précontraint - prestations et fournitures» (révision de l'édition de 1975).

Normes du bâtiment

Publications 1988/1989

238 Norme «Isolation thermique dans les toits inclinés» (révision de la norme 148).

240 Norme «Ouvrages en métal» (révision de la norme 130).

241 Norme «Travaux de menuiserie» (révision de la norme 126).

243 Norme «Isolation thermique extérieure recouverte d'un enduit» (nouveau).

251 Norme «Chapes flottantes» (révision de la norme 134).

252 Norme «Revêtements de sol industriels sans joints» (révision de la norme 134).

253 Norme «Revêtements de sol en linoléum, matière plastique, caoutchouc, liège et textiles» (révision de la norme 133).

254 Norme «Revêtements de sol en bois» (révision de la norme 128).

256 Norme «Plafonds suspendus en éléments préfabriqués» (révision de la norme 168).

318 Norme «Aménagements extérieurs» (révision de la norme 141).

329 Recommandation «Façades légères» (nouveau).

331 Norme «Fenêtres» (révision de la norme 131).

342 Norme «Protection des baies contre le soleil et les intempéries» (révision de l'édition de 1976).

En voie de publication

257 Norme «Travaux de peinture» (révision de la norme 127, procédure de recours, à paraître en été 1989).

En élaboration

343 Norme «Portes» (nouveau, procédure de recours, à paraître en été 1989).

Travail préparatoire

242 Norme «Crépisages et travaux de plâtrerie» (révision de l'édition de 1978).

Isolations

Publication 1989

273 Recommandation «Asphalte coulé dans le bâtiment» (nouveau).

Travail préparatoire

270 Norme «Isolations plastiques - prestations et fournitures» (révision de la norme 170, édition de 1970).

Essai des matériaux

Publication 1988

279 Norme «Isolants thermiques» (révision de l'édition de 1980).

En élaboration

280 Norme «Lés d'étanchéité en matière synthétique» (révision de l'édition de 1983 et adaptation aux normes européennes).

281 Norme «Lés d'étanchéité de bitume polymère - performances exigées et essai des matériaux» (révision de l'édition de 1983, reprise et révision de la norme SNV 556001).

284 Norme «Performances et essais de masses d'étanchéité» (nouveau).

285 Norme «Performances et essais de profilés d'étanchéité» (nouveau).

291 Recommandation «Méthode pour déterminer la teneur en chlorure et la profondeur de pénétration de la carbonatation» (nouveau, à paraître comme recommandation 162/2 et 162/3 en automne 1989).

Energie et installations du bâtiment

Publications 1987/1989

370/12 Norme «Escaliers roulants et trottoirs roulants» (révision de la norme 160, édition de 1960, complément de EN 115).

370/21 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement mécaniques» (nouveau).

380/1 Recommandation «L'énergie dans le bâtiment» (nouveau).

En élaboration

370/11 Norme «Ascenseurs hydrauliques» (révision de la norme 106, édition de 1960, et adaptation à EN 81-2).

370/20 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement manuels» (révision de la norme 106, édition de 1960, consultation en été 1989).

380/3 Recommandation «Isolation thermique des conduits et réservoirs» (nouveau, consultation terminée).

382/1 Recommandation «Installations de climatisation - exigences techniques» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

382/2 Recommandation «Règles pour le calcul des charges frigorifiques» (nouveau).

382/3 «Installations de climatisation - preuve de la nécessité» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

384/1 Norme «Installations de chauffage central à eau chaude» (révision de l'édition de 1982, consultation terminée).

385/3 Norme «Installations de production d'eau chaude dans les bâtiments» (révision de l'édition de 1979, consultation terminée).

Autres normes

Publication 1987/1988

V 414/10 Recommandation «Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment» (nouveau, consultation terminée).

En voie de publication

451 Recommandation «Informatique - Format des données pour séries de prix» (nouveau, à paraître en été 1989).

En élaboration

406 Recommandation «Contenu et présentation de projets d'améliorations foncières» (révision de la norme 171, édition de 1966, consultation terminée).

416 Recommandation «Surfaces et volumes construits» (révision des normes 116 et 416, consultation en automne 1989).

Nouveaux membres romands et tessinois

Les sections romandes et tessinoise ont accueilli un certain nombre de nouveaux membres entre janvier et la fin mai de cette année. Nous en donnons la liste ci-dessous.

Section de Genève

Dal Busco Serge, Dr ès sc. techn., ing. civil, Bernex; Demaurex Patrick, ing. méc., Genève.

Section de Neuchâtel

Berger Michel, ing. él., Neuchâtel; Casarin Guy, ing. méc., Boudry; Fontana Olivier, ing. civil, Neuchâtel; Vingerhoets Alain Jean-Luc, ing. méc., Cormondrèche; Zürcher Jean-François, ing. él., Cortaillod.

Sezione Ticino

Arnold Gian Tomaso, ing. civile, Ruvigliana; Borradori Brenno Bruno, arch., Gordola; Bottani Antonio, g. rurale/geom., Massagno; Bruschetti Giovanni, arch., Massagno; Della Bruna Guido, altri rami, Lumino; Jelmini Marco Vittorio Camillo, ing. mecc., Pregassona; Lanzi Silvano Bernardo, arch., Niva-Vallemaggia;

Loser Franco, ing. mecc., Arbedo; Meyer Lukas Georg, arch., Lugano; Mina Michela Maria, arch., Lugano; Monleone Ricardo, ing. el., Ascona; Ossola Maura, altri rami, Bigorio; Pampuri Orlando, arch., Gerra-Gambarogno; Parboni-Arquati Giampietro, arch., Locarno; Protti Felice, ing. mecc., Lugano; Sinigaglia Cesare, ing. mecc., Lugano.

Section du Valais

Boll Christian, g. rural/géom., Vétroz; Bützberger Alain André, g. rural/géom., Zurich; Coppey Benoît Etienne, arch., Muraz; Gobet Jean-Marie, arch., Sion; Cleusix Pierre, ing. civil, Sion; Colombi Alberto, Dr ès sc., géol./sc. nat., Losone/Sion; Pernstich Christian, ing. forest., Brigue; Ruppen Hervé, ing. civil, Massongex; Seiler Peter, ing. civil, Steg; Teyssiere Philipp, ing. civil, Viège; Wyer Lot, ing. él., Viège; Zufferey Jean-Daniel, ing. civil, Zurich.

SVIA

Antognini Carlo Vincenzo, arch., Pully; Bosso Marco, ing. civil, Lausanne; Bourquin Sabina, arch., Lausanne; Calatayud Carlos, ing. méc., Ecublens; Cuccio Norman Dominic, arch., Lausanne; Dembowska Michaela Jarmila, arch., Lausanne; Droz Patrice, Dr ès techn., ing. civil, Lausanne; Egger Peter, ing. civil, Saint-Sulpice; Garanis Georges, arch., Vevey; Jimenez Santiago Ramon, arch., Chavannes; Laferrière-Stoeckli Francine, ing. civil, Territet-Montreux; Meylan Georges, arch., Lausanne; Nilsson Mats-Ola, ing. méc., Nyon; Prelaz Catherine, arch., Lausanne; Van Ruymbeke Gilles, ing. él., Lausanne.

Sections

Section du Valais

Assemblée générale animée

Brigue, 21 avril 1989

C'est la rétrospective d'une année bien remplie que le président Roland Gay a pu présenter lors de cette assemblée; sur le plan général, la section a enregistré une augmentation de 12 membres de l'effectif, qui passe à 325, ainsi qu'un réjouissant excédent de recettes témoignant d'une excellente santé.

Dans les rapports des commissions et des groupes de la section, retenons l'engagement du GI lors de la consultation sur les nouvelles normes SIA 160 et 162, notamment pour le chapitre «Séismes» de la première, et l'activité multiple (visites, expositions et conférences, consultation sur la révision de la norme SIA 152, de la loi sur les routes, du décret d'application de la LAT et de la loi sur les échafaudages). En ce qui concerne le GA, les réponses valaisannes au questionnaire du GA romand (auquel les jeunes membres ont accordé peu d'intérêt; participation totale: 35%) indiquent que les architectes se sentent mal représentés et mal défendus tant au sein de la SIA que dans le monde politique, face aux entreprises générales, aux ingénieurs et aux spécialistes. Les architectes valaisans partagent ce malaise avec leurs collègues romands, avec de faibles différences d'opinions; ils ne suivent en particulier pas les plus négatives des critiques

formulées ailleurs en Suisse romande à l'égard de IAS.

L'assemblée était suivie de deux exposés passionnants sur le problème des nouvelles traversées ferroviaires alpines, sujet touchant très directement nos collègues valaisans. Tandis que M. Peider Könz, ingénieur chez Elektrowatt SA, à Zurich s'est attaché aux problèmes techniques de la percée de longs tunnels ferroviaires, le professeur Philippe H. Bovy a présenté une comparaison entre la solution du Saint-Gothard et celle du Lötschberg - Simplon, dont il est l'un des fervents promoteurs. On ne reviendra pas sur cette alternative - du reste tranchée dans l'intervalle par le Conseil fédéral - si ce n'est pour souligner que les thèses exposées à Brigue par M. Bovy quant au coût respectif des deux solutions ont trouvé un très large écho dans la presse, à la radio et à la télévision.

La conférence de M. Könz a permis de mieux comprendre les critères à prendre en compte lors de l'élaboration d'un tunnel: faut-il par exemple percer deux galeries à simple voie (comme au tunnel actuel du Simplon) ou un tunnel à double voie (tunnels de faite du Lötschberg et du Saint-Gothard)?

Les deux orateurs ont livré matière à une discussion animée, qui a notamment vu une intervention percutante de notre collègue Schmidhalter, fustigeant les préliminaires sur lesquels ont été élaborés le projet faisant partie de la consultation et le devis des coûts correspondants. Il en ressort très nettement qu'un tunnel de base du Simplon devrait absolument se situer selon un tracé proche des actuels tunnels, mais plus bas, pour profiter de l'excellente connaissance d'un massif là où il est nettement plus favorable que le long du tracé mentionné dans la consultation.

Quelle que soit la solution définitive qu'approuveront les Chambres, voire le souverain helvétique, le Valais - par voie de conséquence les membres SIA - y auront une part importante.

Jean-Pierre Weibel

Section genevoise

Assemblée générale sous le signe de la détente

Compesières, 8 juin 1989

Après l'immense effort fourni par le Comité de la section et le Comité d'organisation des Journées SIA 1989, le président Christian Kronegg a voulu que l'assemblée générale de la section soit avant tout l'occasion d'une rencontre collégiale et détendue entre les membres. Le site de Compesières se prêtait à merveille à ce dessein. Avant de se soumettre aux obligations statutaires de l'assemblée, les membres ont pu visiter l'église et la Commanderie de Compesières, magnifiquement restaurées, répondant ainsi à un rendez-vous de l'histoire genevoise.

C'est avec une légitime satisfaction que le président a pu revenir sur les Journées SIA pour remercier tous ceux qui ont contribué à leur plein succès sous la houlette de notre collègue Jean-Robert Bovier. Le président central Jean-Claude Badoux en a profité pour exprimer la reconnaissance de tous les participants aux Journées, qui conserveront un souvenir exceptionnel de leur séjour à Genève.

Dans l'année écoulée, l'effectif de la sec-

tion s'est accru de 28 membres, atteignant le chiffre de 739. Les dépenses que la section a dû prévoir pour l'organisation des Journées SIA n'ont pas mis en cause ses finances, puisque le trésorier a enregistré un modeste excédent de recettes. C'est donc sans réserve que l'assemblée a pu approuver les comptes et se rallier à la proposition du Comité de laisser inchangées les cotisations pour 1989.

Arrivé au terme d'un mandat bien rempli et assuré avec distinction, M. Kronegg a cédé la présidence à M. Michel Ducrest, architecte. Au premier va notre reconnaissance pour les excellentes relations entretenues au cours des deux ans écoulés et au second nous adressons nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

Pour remplacer au Comité Mme Arlette Ortis ainsi que MM. Kronegg, Fischer et Zurkirch, démissionnaires, l'assemblée a élu MM. Johnny Hamel, ingénieur civil, Pierre Jequier et Philippe Renaud, architectes. Ici également, remerciements aux démissionnaires et félicitations aux élus sont de mise.

Parmi les problèmes qui ont préoccupé le Comité, il faut relever la question des critères d'admission de candidats sans formation universitaire. Une commission a été mise sur pied pour traiter de telles candidatures; par ailleurs, le Comité recommande de nouveau la plus expresse réserve dans ce domaine et demande que soient renforcés les critères d'admission au REG A, qui ouvre le chemin de la SIA à des professionnels non universitaires. L'examen des can-

didatures par une commission ad hoc a conduit à ne présenter à l'assemblée que deux candidats issus du REG A, soit MM. J.-Ch. In Albon et J. Schaefer, architectes. Le magnifique temps de cet après-midi de juin a permis ensuite aux participants de s'entretenir longuement au soleil avant de goûter aux plaisirs de la table de l'Auberge de Compesières.

Jean-Pierre Weibel

règlement N° 102, et lors de la participation de la SVIA à l'introduction du formulaire N° 1081 dans les procédures de demande de permis de construire.

Mais, plus récemment, ce malaise a été mis en évidence après qu'en 1984 un comité GA, soucieux d'éthique et de déontologie, a été mis en place.

Ce comité a échoué dans la plupart des actions qualitatives (pour ne pas dire toutes) qu'il a entreprises.

Il est utile d'en rappeler ici les principaux thèmes.

- Interpellation du Comité central (CC) et du Groupe spécialisé de l'architecture (GSA) à propos des dégâts culturels dus aux réglementations de construction. Beau texte, déposé par Guy Collomb en assemblée des délégués à Berne et évidemment resté presque sans suite...

La suite vaut la peine: après une rencontre difficile avec le GSA, qui n'a pas compris le problème, on a pu lire un article dans *IAS*, insultant pour le comité et mettant en cause la probité d'un de ses membres.

- Intervention, dès le début de la consultation, à propos de la recommandation 380/1, «L'énergie dans le bâtiment»; constitution d'un groupe de travail, élaboration d'un rapport critique, rencontres avec des représentants des hautes instances de la SIA: résultat nul.

- Demande du GA à la SVIA pour une intervention in extremis dans le cadre de la révision de la LATC. Création d'un groupe de travail, élaboration d'articles

SVIA

Questionnaire 1988 aux architectes romands

L'analyse des réponses

1. Les origines du questionnaire

Depuis une dizaine d'années, un certain nombre d'architectes qui participaient aux assemblées du Groupe des architectes (GA) avaient l'impression de ne plus se reconnaître au travers des actions de la SIA.

Ce fut le cas notamment lorsque la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA) proposa une campagne publicitaire pour des architectes spécialistes de la rénovation dans la revue *Pro Renova*, puis lorsque la SVIA ne prit pas de position novatrice dans la procédure d'élaboration de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC); enfin, lorsque la SVIA ne tint pas compte de l'avis exprimé par le GA dans la révision du

2. Résultats globaux des six sections romandes SIA

Résultats du questionnaire aux architectes: 265 réponses sur 909 questionnaires

1. Etes-vous concerné par les activités de la SIA?
si non, pourquoi ne vous sentez-vous pas concerné?
et pour quels motifs êtes-vous entré à la SIA?
si oui, participez s.v.p. au questionnaire suivant!

- Quelle est votre connaissance de la SIA?
- Quant à ses statuts
- Quant à son organisation
- Quant à ses activités
- Pensez-vous qu'au sein de la SIA, les architectes sont:

majoritaires	25
égalitaires	57
minoritaires	178
sans opinion	5

A. Degré de satisfaction

En regard de votre pratique d'architecte, êtes-vous satisfait des résultats obtenus par la SIA dans les domaines suivants:

- Défense qualitative de l'architecture
- Défense individuelle et collective de ses membres architectes
- Révision des règlements de construction
- Mise au concours des grands projets publics
- Normes et recommandations SIA (163 réponses)
 - a) Le nombre de normes, de thèmes normés est-il suffisant?
 - b) Les objectifs sont-ils suffisamment précis?
 - c) La responsabilité des concepteurs est-elle suffisamment circonscrite?
- Règlement N° 102 relatif aux honoraires (FR seulement)
 - a) Application des tarifs SIA selon le règlement N° 102
 - b) Règlement N° 102 en tant qu'instrument de travail.
- Etes-vous satisfait de l'information interne quant aux structures et pouvoirs de décision de la SIA?
- Etes-vous satisfait de l'attitude et des prises de position de la SIA dans les domaines suivants:
 - a) Défense des architectes vis-à-vis des entreprises générales
 - b) Défense des architectes vis-à-vis des ingénieurs et spécialistes.
 - c) Image des architectes et de l'architecture dans la revue *IAS*.

oui	non	sans opinion
253	5	7

bonne	mauvaise	sans opinion
152	24	89
162	69	34
167	69	29
208	32	25

majoritaires	25
égalitaires	57
minoritaires	178
sans opinion	5

oui	non	sans opinion
51	189	25
71	155	39
89	149	27
119	115	31
121	22	20
235	10	20
183	47	35
142	81	52
8	1	9
198	48	19
224	25	16
104	131	30
41	176	48
89	117	59
97	138	30

B. Connaissance de la SIA

	oui	non	sans opinion
a) Savez-vous que, dans l'avenir, la SIA va recruter un nombre croissant d'ingénieurs de disciplines éloignées de la construction? (Aujourd'hui aux EPF, les «diplômants» en génie civil ne représentent plus que 18% des futurs ingénieurs.)	122	140	23
b) Pensez-vous que cela va poser un problème de représentativité?	173	75	17
c) Pensez-vous que les architectes sont suffisamment représentés politiquement?	39	197	29
d) Les architectes actifs dans la «projetation» sont-ils présents en nombre suffisant dans les diverses commissions de la SIA et en particulier dans les commissions chargées des normes?	49	145	71
e) Les architectes ont-ils une capacité d'expression collective suffisante au sein des sections?	76	121	68
f) Savez-vous que les sous-groupes appelés GA ne sont que consultatifs?	166	92	7

C. Avenir de la SIA

Le questionnaire s'est borné jusqu'ici à quelques constats. Aussi, pour lui donner tout son sens, il est primordial que chacun puisse s'exprimer sur l'avenir de notre société.

	oui	non	sans opinion
1. Pour l'avenir, pensez-vous que la SIA doive évoluer?	247	7	11
Si oui, pensez-vous que des changements soient nécessaires sur:			
2. Le fonctionnement et l'engagement des personnes responsables	167	39	59
3. Les structures de fonctionnement de la SIA	159	55	51
4. Les structures et pouvoirs du GA.	196	31	38
A l'avenir, souhaiteriez-vous:			
5. que le GA soit l'organe principal de décision des architectes dans la section?	195	47	23
6. que des groupements régionaux d'architectes ayant pouvoir décisionnaire soient institués?	158	80	27
7. qu'un organe décisionnaire national représentatif des GA soit mis en place?	158	75	32

D. Identité

Age	53	112	100
	25-33	35-50	50 et plus
Nombre d'années à la SIA	60	54	151
	1-5	5-10	10 et plus

Activité principale dans	- administration	19
	- enseignement	18*
	- bureau indépendant	229
	- retraité	1

Participez-vous à des concours?	- occasionnellement	139
	- souvent	69
	- pas du tout	8
	- plus du tout	49

*Enseignement + bureau indépendant.

de lois, discussion en assemblée du GA, questionnaire-enquête auprès des architectes qui exprimèrent massivement leur appui aux propositions du comité; refus du comité SVIA de soutenir; refus des ingénieurs-députés de présenter l'idée d'une commission cantonale d'architecte: résultat plus que nul.
 - Interventions répétées au sujet de la pléthora des normes et des difficultés à cerner les responsabilités des architectes concepteurs.
 - Interventions répétées au sujet de la qualité de IAS.

En 1986 déjà, le comité GA proposait au comité SVIA de reconsiderer l'identité de la SIA et de réfléchir à l'efficacité de ses structures; un rapport fut établi: il n'a pas eu de suite.

Aussi, c'est très pertinemment que lors de l'assemblée du GA de février 1988, un membre demanda au comité de procéder à une enquête afin de déterminer si le malaise qu'il ressentait vis-à-vis de la SIA n'était le fait que de quelques-uns ou s'il était largement partagé.

Un groupe ad hoc fut donc constitué, qui élabora un questionnaire visant à connaître le degré de satisfaction et les vœux de nos membres.

Parallèlement à ce travail, des contacts réguliers ont été pris avec les comités des GA romands et ceux-ci, partageant largement les mêmes soucis, ont procédé à la même enquête.

3. Commentaires

Sachant que la SIA a l'intention d'ouvrir largement ses portes aux professions d'ingénieur qui ne sont pas directement liées au domaine de la construction, il nous paraissait, dès lors, légitime de poser la question sur la place et le rôle que nous avons à jouer, nous, architectes, au sein d'une société dans laquelle nous allons devenir de plus en plus minoritaires.

Afin de vérifier si d'autres architectes membres SIA avaient des préoccupations semblables aux nôtres, le groupe de travail a élaboré un questionnaire qui avait pour but de rassembler l'avis des architectes quant au fonctionnement de leur société et

leur degré de satisfaction en vue de déterminer le visage de la SIA de demain et de définir ce que pourrait être la place de l'architecte dans celle-ci.

Nous avons jugé important d'élargir l'enquête sur un ensemble géographique plus étendu, celui de la Suisse romande, afin de pouvoir interpréter les divers points de vue et réfléchir à long terme sur une structure SIA plus efficace. Nous avons reçu les réponses des sections de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais.

265 architectes ont répondu à ce questionnaire. La section jurassienne a, avec 52% de réponses, la participation la plus forte. Suivent celles de Fribourg (44%), de Neuchâtel (37,5%), du Valais (35%), de Vaud (29%) et de Genève (25%).

La participation totale, soit environ 29%, est de type «helvétique» et représente le nombre maximal de nos membres intéressés, à un titre ou à un autre (outre le papier à lettre à en-tête ou les normes à bon marché), à notre société.

Neanmoins, la qualité des réponses ne peut être mise en doute puisque 57% des archi-

tectes pensent avoir une bonne connaissance de la SIA et en sont membres depuis plus de dix ans.

80% ont plus de 35 ans et ont leur activité principale dans des bureaux indépendants. Les trois quarts participent occasionnellement ou souvent aux concours. Nous pouvons donc dire qu'ils sont praticiens et parlent en connaissance de cause.

Pour ce qui est des motivations d'entrée à la SIA, les principales sont :

- la défense de la profession
- la promotion professionnelle
- la formation continue
- trouver au sein d'une association une sécurité technique et juridique
- les échanges d'idées avec les confrères
- pour l'information
- carte de visite !

La majorité des architectes ne savaient pourtant pas que la SIA allait dans l'avenir recruter un nombre croissant d'ingénieurs de disciplines éloignées de la construction et la plupart pensent que cela va poser un problème de représentativité.

Nombreux sont les architectes qui s'accordent à dire qu'ils ne sont pas ou que peu représentés politiquement. De plus, ils estiment qu'ils ont une capacité d'expression collective insuffisante au sein des sections, sachant par ailleurs qu'ils sont minoritaires au sein de la SIA.

La grande majorité estime que les groupes d'architectes devraient avoir un pouvoir décisionnaire accru au sein de la SIA. Ils ressentent le besoin d'une meilleure défense de leur profession et de leur statut face aux attaques qui se font de plus en plus pressantes d'un peu partout : réglementation excessive des constructions, pléthora de normes, entreprises générales, intérêts divergents, contradictoires et même concurrentiels entre ingénieurs et architectes.

Aux questions «Etes-vous satisfait des résultats obtenus par la SIA»

- dans la défense qualitative de l'architecture
- dans la défense individuelle et collective de ses membres architectes
- dans la révision des règlements de construction ?

les réponses sont majoritairement négatives.

De même, il faut relever l'insatisfaction des architectes dans l'attitude et les prises de position de la SIA :

- dans la défense des architectes vis-à-vis des entreprises générales et vis-à-vis des ingénieurs et des spécialistes
- dans l'image des architectes et de l'architecture reflétée dans IAS
- dans l'information interne quant aux structures et pouvoirs de décision de la SIA.

En revanche, les architectes semblent acquis aux normes, mais 88% n'en voudraient pas plus.

Le degré de satisfaction exprimé montre clairement que la «défense de l'architecte et de l'architecture» est perçue négativement par la grande majorité des membres, alors que la quantité, voire la qualité des normes est considérée comme suffisante ; même si les architectes actifs dans la «projetation» ne sont pas suffisamment représentés lors de l'élaboration des normes.

Toutefois, ces normes représentent un outil de travail de plus en plus contrariant et démotivant pour la créativité.

Un nombre toujours croissant de normes devient l'instrument de spécialistes, que les architectes subissent.

Enfin, avec 93%, il y a presque unanimité pour dire que la SIA devrait évoluer. Deux réflexions viennent à l'esprit suite aux commentaires figurant en fin de questionnaire et à diverses discussions :

La «défense de l'architecte et de l'architecture» passe par deux voies profondément distinctes ; pour les uns (probablement les 50%), il s'agit d'une lutte de type corporatiste qui implique la défense d'acquis institutionnels plus ou moins fragiles (reconnaissance du titre, défense des honoraires, etc.) et où l'ordre de la déontologie est compris comme un simple code professionnel.

Pour les autres, cette défense passe par l'affirmation d'un projet culturel, qui fait une large place à l'information critique et à une publicité qualitative de l'espace architectural. Pour ceux-là, la déontologie ne peut exister qu'avec un profond sens éthique.

4. Le questionnaire, le rapport K 7022 et la proposition Unitas

Le questionnaire a mis en évidence un certain nombre d'insatisfactions à l'encontre de la structure et du fonctionnement de la SIA :

- mauvaise défense qualitative de l'architecture
- mauvaise défense individuelle et collective de ses membres architectes
- mauvaise défense des architectes vis-à-vis des entreprises générales
- manque de clarté dans les structures et pouvoirs de décision de la SIA
- mauvaise représentativité des architectes actifs dans la «projetation» dans les diverses commissions SIA
- problème de la représentativité des architectes au sein de la SIA en fonction d'une politique de recrutement des ingénieurs qui s'ouvre à des disciplines extérieures à la construction.

Il est intéressant de mettre en parallèle ces critiques exprimées par la base avec des réflexions émanant des sphères supérieures de la SIA.

Au début de cette année, un rapport au Comité central de la SIA d'un groupe de réflexion, élaboré en mars 1986 (K 7022), a été transmis aux sections SIA. Ce rapport critique entre autres :

- L'opacité de la structure d'organisation SIA, «...devenue toujours plus complexe et obscure au cours du temps. Les tâches, les compétences et les devoirs sont souvent peu clairs.»
- La composition des comités et commissions SIA ne reflétant pas la structure des membres de la SIA, au détriment des architectes et des ingénieurs indépendants.
- L'immobilisme et le «vieillissement de la SIA, du comité central et de la plupart des comités et commissions».

Il constate également «des divergences d'opinion considérables entre architectes, ingénieurs civils, ingénieurs mécaniciens et électriques, quant à la répartition des tâches des différentes branches professionnelles de la construction».

D'autre part, une proposition d'association intitulée «Unitas, Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur», publiée en février 1989, se

propose de réunir la SIA, la FAS, la FSAI et l'ASIC pour promouvoir cet objectif.

Cette proposition, qui devrait être soumise à l'assemblée des délégués SIA de l'automne 1989, répond donc en partie aux soucis exprimés dans les réponses au questionnaire.

5. Solutions préconisées à prendre d'urgence

- Afin de garantir l'indépendance professionnelle, la sérénité et la crédibilité dans la défense de l'intérêt professionnel de chacun, les architectes demandent à ce que les ingénieurs s'astreignent à ne se prononcer que sur les problèmes strictement circonscrits à leurs disciplines, avec garantie de réciprocité des architectes, lors des assemblées générales de la SIA et des sections de celles-ci. Nous faisons confiance à nos amis chimistes pour ce qui concerne la sécurité de leurs manipulations ; que, réciproquement, ils ne se mêlent point de nous dire comment l'on compose un édifice. Cette mesure provisoire est, compte tenu de la situation, urgente.

- La SIA doit établir des structures verticales, regroupant ses membres par professions et domaines d'activités. Il est indispensable que chaque profession puisse prendre seule des décisions sur les sujets qui lui sont propres. Cette nouvelle organisation devrait également favoriser les rapports architectes-ingénieurs de la construction pour éviter que la multiplicité des domaines (voir question B/a) ne rende illusoire toute progression sur le plan de nos professions.

Cette structure devrait s'étendre du niveau des sections au niveau national.

- Le rapport K 7022 doit être publié : ses observations revêtent le caractère d'une autocritique nécessaire et inscrite dans l'évolution d'une société professionnelle tenue de confirmer ses membres dans leur activité professionnelle. Un rapport aussi important, dont beaucoup de préoccupations recoupent celles du questionnaire, montre la présence certaine d'une inquiétude, la nécessité d'un débat et de prises de décision sur les points soulevés.

- Le recrutement des membres ne doit plus s'effectuer selon des critères normalisés qui, tels des gabarits extérieurs, ne révèlent pas suffisamment le contenu du candidat et mettent entre parenthèses son comportement éthique et sa motivation de qualité dans la vie professionnelle.

- La SIA doit favoriser la publicité qualitative sur l'espace et l'art des ouvrages, à visée culturelle plutôt que corporatiste. La «publicité» globale au profit de la construction, comme l'art de concevoir et de mener à chef la réalisation d'espaces enrichissant l'environnement à tous les niveaux, est déficiente : le discours sur la publicité est détourné au profit de campagnes d'intoxication du public qui faussent son jugement sur l'architecture et les architectes. Au lieu de la notion d'espace, principe global entraînant l'intervention permanente et directive de l'auteur des plans, l'architecte, la publicité ne montre que des performances commerciales ou de cosmétique ponctuelle. Elle rejette ainsi le rôle de l'architecte vers des aspects d'esthétique super-

ficiels, sur lesquels elle braque bien volontiers ses projecteurs, en occultant l'implication prédominante de l'architecte dans l'évolution globale du projet en vue du résultat optimal. Donc, de corporative ou pire - commerciale comme elle tend à l'être aujourd'hui -, la publicité de l'architecture et de l'urbanisme doit devenir éducative et culturelle, voire pédagogique, en ouvrant le citoyen à la culture des espaces construits, sur les bancs de l'école déjà.

- La SIA doit stopper la prolifération des normes et règlements de construction. Actuellement, aucun praticien ne peut se vanter de les savoir par cœur dans le domaine de sa profession - et même pas leur table des matières. En rétablissant leur hiérarchie au profit de l'architecte, il devrait être possible de renforcer la position de l'architecte concepteur, du créateur d'espaces enracinés dans le concret, en le préservant de toutes les trappes qui ont été fabriquées par l'ensemble des normes et règlements et leurs domaines d'application. On a déjà dit et répété que les normes et règlements doivent être des guides indiquant des orientations, et non des obstacles absolus qui se transforment en procureurs à la moindre occasion, invitant les paresseux à se réfugier dans une attitude moyenne et les inventifs à renoncer, par absence de soutien législatif, à leurs incursions dans le domaine de l'innovation. Du moins, des dispositions devraient réduire la longueur de leurs textes, ce qui augmente-

ra leur probabilité d'être lues, et présentées de façon à mettre en exergue les points essentiels et donner moins d'importance à ceux qui ne sont que des conseils à retenir dans certains cas. La SIA devrait établir un règlement de construction «modèle» à l'usage des communes.

- *IAS* doit se limiter à l'information interne de ses membres : adresses, manifestations, vie des sections, carnets de concours. Il doit être édité par la SIA et distribué gratuitement à chacun des membres.

Jusqu'à présent, la version française de ce journal a été incapable, malgré tous les vains efforts déployés pour tenter de l'améliorer, de satisfaire aux exigences minimales exprimées à de nombreuses reprises. Il est devenu urgent de se tourner vers d'autres éditeurs et d'autres revues afin d'obtenir un résultat tel que les architectes animés par une quête qualitative puissent s'y reconnaître inconditionnellement. La *Rivista tecnica* par exemple reste un modèle de sobriété, de décence, d'économie de moyens (papier, format et absence de couleur, hiérarchie entre publicité et information professionnelle) qui peut servir de cahier des charges à toute opération équivalente de la part des architectes SIA de Suisse romande.

Marc Burgener, architecte, Lausanne

Marc Collomb, architecte, Lausanne

Nicolas Joye, architecte, Lausanne

Marius Vionnet, architecte, Lausanne

Le coin de la rédaction

Point final

Eté chaud, été sale

Le retour estival du monstre du Loch Ness, jadis traditionnel, aux fins d'animation des colonnes de journaux, pour suppléer aux lacunes d'une actualité languissante, semble une fois de plus bien compromis et ce n'est pas l'Ecosse mythique qui va faire de gros titres cette année.

De la vallée de Joux au sommet parisien des pays les plus nantis, en passant par les rives de l'Adriatique désertées par les touristes, ce sont la pollution de l'environnement et le souci de sa protection qui alimentent les conversations graves ou fuites. Ce qui est vraiment nouveau, cette année, c'est de voir les gouvernements prendre - enfin ! - au sérieux le danger que les atteintes au milieu vital font courir à l'ensemble de l'humanité.

L'exemple des algues qui ont mis en fuite les habitués de l'Adriatique est symptomatique de la façon dont les autorités perçoivent de tels problèmes. Il est évident que ce phénomène n'est pas le résultat d'une brusque détérioration, mais la conséquence d'un mépris souverain du milieu vital, qui dure depuis de longues années. Les plages n'ont pas cessé d'être propres cet été seulement, mais il a fallu un concours de circonstances pour que cette dégradation atteigne un palier spectaculaire. La vision des algues envahissant les rivages n'a arraché au ministère concerné qu'un crédit équivalent à quelques millions de francs suisses pour le nettoyage des plages et la pose de barrières (rappelant curieusement les obstacles antichars de certaines de nos campagnes). Il a fallu le spectacle d'interminables rangées de fauteuils de plage vides et de parasols fermés, symbolisant l'absence massive des hôtes habituels, pour qu'on réalise l'ampleur des dégâts, traduisibles en millions de manque à gagner. Du coup, c'est de milliards qu'on parle, ainsi que de la nécessité de contrôler et d'épurer enfin les rejets de l'industrie et de l'artisanat tout au long du cours du Pô. Mais les années perdues dans l'insouciance de la haute conjoncture ne se rattraperont que dans les décennies à venir.

On aime à croire que cette relation entre le temps de développement d'une situation inquiétante ou dramatique et celui qui s'écoulera jusqu'au renversement évident de la tendance s'est imposée à l'esprit des chefs de gouvernement, lorsqu'ils ont attribué à mi-juillet la priorité à l'écologie dans leur communiqué final. Il n'en faudra pas moins pour éviter que les actions futures dans ce domaine soient mesurées à la seule aune économique.

*Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef*

Quelques chiffres sur IAS

Les quelques chiffres qui suivent permettront au lecteur intéressé de situer les résultats du questionnaire en ce qui concerne *IAS*.

Abonnements

Abonnés à fin juillet 1987: 3126

Abonnés à fin juillet 1989: 3480 (+354, soit +5,5% par an)

(Pour mémoire: 2158 abonnés à fin 1973, année de la fusion dans le cadre de la SEATU.)

Si l'on admet une répartition semblable à celle constatée dans la SIA en Suisse romande, on peut estimer que les architectes forment un tiers des lecteurs, les ingénieurs civils 38%, les 29% restants se partageant dans les autres domaines de l'ingénierie.

Pages rédactionnelles

1978: 406 dont architecture: 63 pages

1988: 678 dont architecture: 149 pages

Effectif de la rédaction

1973: 1,4 personne: 1 rédacteur en chef (1,0)
1 rédacteur (0,2)
1 secrétaire (0,2)

1989: 1,7 personne: 1 rédacteur en chef (1,0)
1 rédacteur architecte (0,2)
1 secrétaire (0,5)

Un demi-poste de rédacteur reste à pourvoir.

Finances

De 1973 (date de la fusion et de la reprise par la SEATU) à 1983, l'édition du périodique romand a été déficitaire; c'est la SEATU, et par voie de conséquence les bénéfices du périodique *Schweizer Ingenieur und Architekt* (anciennement *Schweizerische Bauzeitung*) qui ont couvert ce déficit selon les arrangements contractés lors de la fusion.

Depuis 1984, *IAS* est sorti des chiffres rouges et contribue aux dividendes versés aux associations techniques universitaires, notamment aux sections SIA actionnaires de la SEATU.